

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 81 (1972)
Heft: 1

Artikel: Étranger, mon frère...
Autor: M.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etranger, mon frère...





Ces dernières semaines, de toutes les gares suisses, des trains spéciaux ont emmené vers l'Italie, vers l'Espagne ou plus loin encore, des milliers de ces travailleurs étrangers qu'on appelle des «Saisonniers». Certains voyageurs empruntant les mêmes lignes mauvaise gré devant l'encombrement des wagons, alors que d'autres sont sensibles à la vivacité de ces tempéraments, à la gaîté peut-être un peu bruyante mais chaleureuse de ces hommes et de ces femmes qui viennent de vivre plusieurs mois, non pas vraiment avec, mais à côté de nous.

Nous sommes habitués à croiser dans nos rues ces types méridionaux, à les voir travailler à la construction de nos routes et de nos bâtiments. Le personnel des restaurants, des hôtels, des hôpitaux, entre autres, et même cette survie d'un temps révolu, le si rare personnel de maison, nous savons bien qu'il est composé en grande partie de ressortissants de pays plus ou moins voisins. Et combien de fois n'avons-nous pas touché du doigt le drame de ces familles séparées pour pouvoir gagner suffisamment d'argent: le père, engagé sur un chantier, et la mère, domestique ou femme de ménage, ont dû laisser leurs enfants chez eux, sous la surveillance d'une grand-mère ou d'une tante. Et ils passent au moins huit mois de l'année sans les

voir. Une législation qui les met dans une telle situation a certainement un côté inhumain, quelles que soient les bonnes raisons avancées pour la justifier.

Il n'est ni dans les buts ni dans les compétences d'une institution comme la Croix-Rouge de proposer des réformes dans ce domaine. Les partis politiques ne manquent pas de s'en charger et l'opinion publique est assez sensibilisée au problème de la surpopulation étrangère: la préparation et les résultats de la votation des 6 et 7 juin 1970 l'ont bien prouvé.

C'est au Gouvernement qu'il incombe de trouver des solutions concrètes aux problèmes de la surpopulation, de la pénurie de logements, du manque de place dans les écoles, bref, de toutes les questions d'infrastructure. Mais la compréhension mutuelle entre gens de nationalités différentes est un facteur de paix si important que la Croix-Rouge ne saurait s'en désintéresser. Car, si elle n'a aucun but politique, elle tient à mettre en pratique la deuxième de ses devises: *per humanitatem ad pacem, employer les armes de l'humanité pour la cause de la paix.*

Aussi, loin d'aucune considération d'ordre politique ou économique, l'on peut simplement se pencher sur l'aspect humain de la question; et c'est là l'aspect essentiel, celui

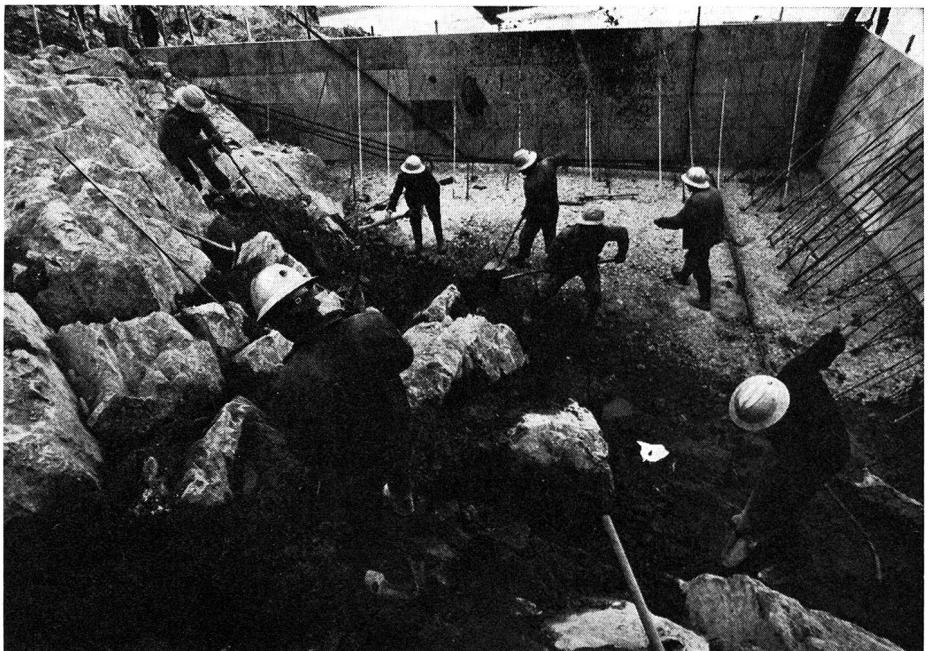
qui doit orienter toutes les mesures à prendre pour résoudre le problème posé.

Il est indéniable que nous assistons assez souvent en Suisse – les journaux nous en ont cité de tristes exemples – soit à de vraies réactions de xénophobie, soit à une tendance à l'exploitation de la situation des travailleurs étrangers, soit encore à une profonde indifférence et à une méconnaissance totale de leur problème, et cette attitude est d'autant plus grave qu'elle est plus généralisée. «Personne ne les oblige à venir chez nous, ils n'avaient qu'à rester chez eux, ils n'ont qu'à se plier à nos coutumes...» Combien de fois ne faut-il pas entendre ce genre de réflexions!

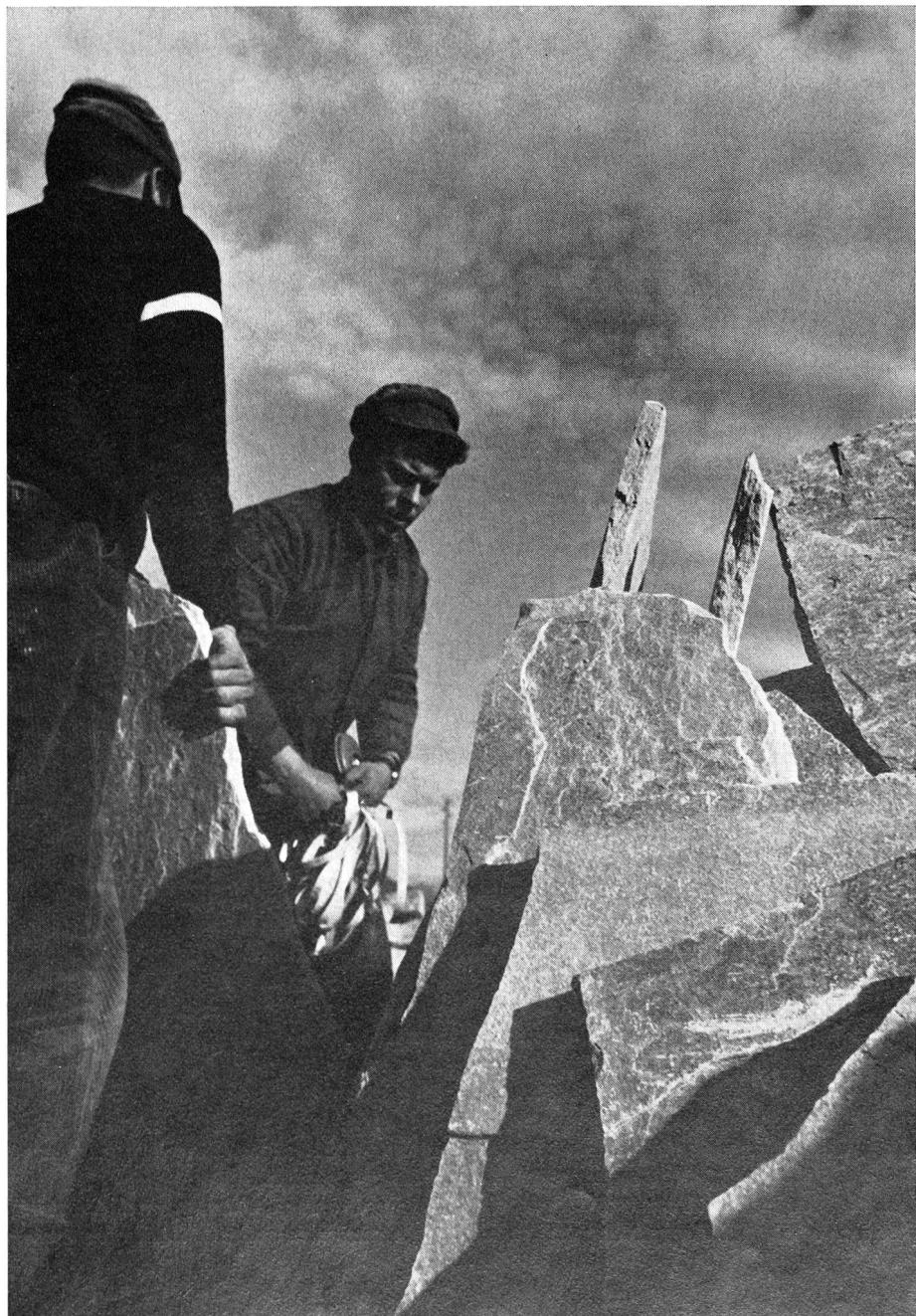
Le Suisse moyen – si tant est qu'il existe un type de Suisse moyen – pense facilement que son mode de vie est le meilleur du monde. Il n'arrive même pas à imaginer qu'une prise de position différente de la sienne puisse avoir la moindre valeur. Le «y en a point comme nous», pour n'être pas toujours exprimé, ne se dissimule pas moins dans quelque recueil de chaque conscience.

Mais est-ce que nous ne nous sommes jamais vraiment mis à la place de ces travailleurs étrangers? Se mettre à leur place, seul moyen de les comprendre...

Quiconque a vécu à l'étranger a dû faire l'expérience souvent amère de l'isolement au sein



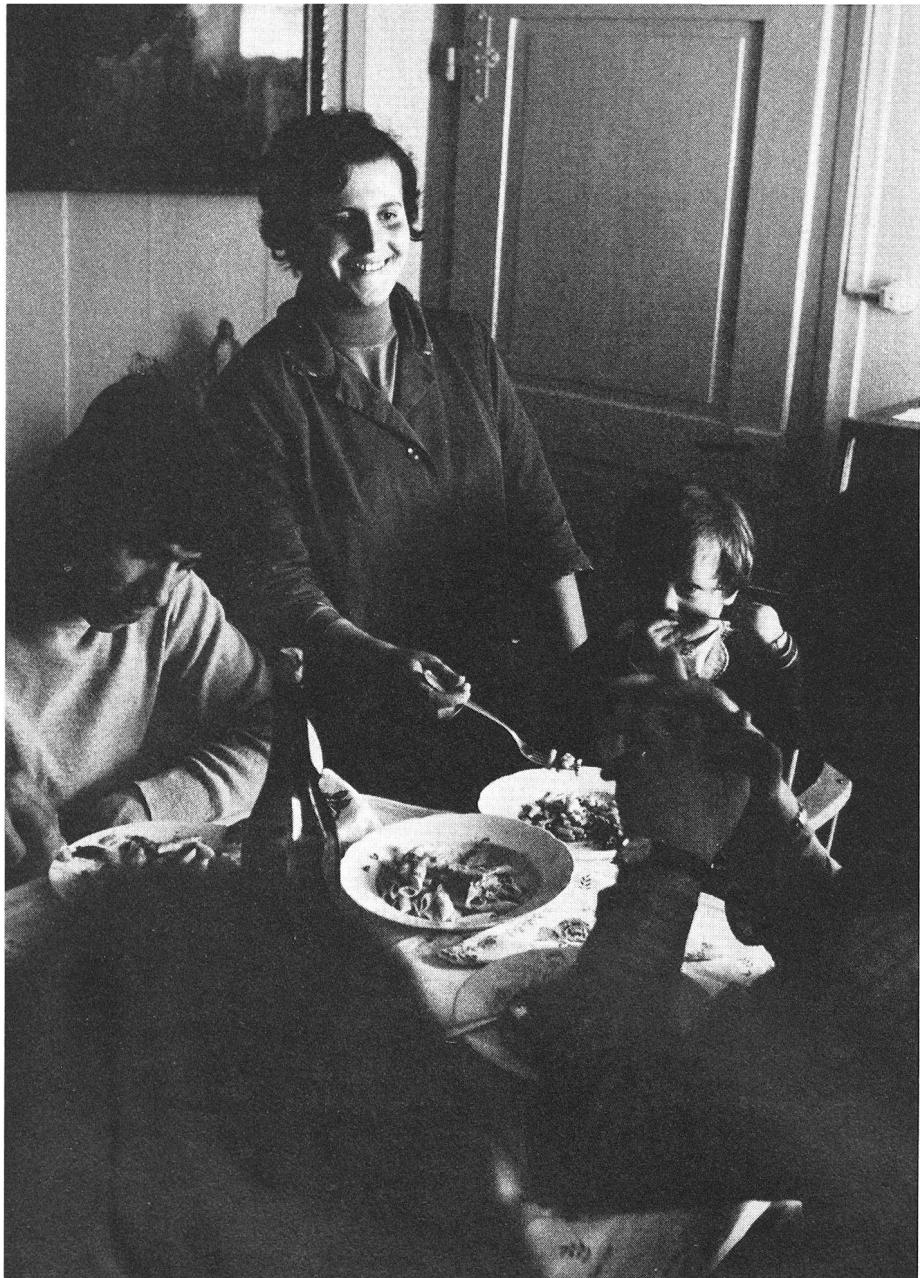
Photos O. Ruppen, Sion



d'une société, malgré tout désir d'adaptation. N'y a-t-il pas une certaine honte à faire subir sévèrement à des étrangers ce dont nous souffririons beaucoup à leur place ?

Pour rompre cet isolement, certaines sections de la Croix-Rouge ont d'ailleurs songé à venir en aide à ces ouvriers qui, débarquant chez nous sans rien connaître ni du pays, ni des institutions, ni des démarches élémentaires à faire lors de leur arrivée, ne savent souvent pas où s'adresser. Accueillie avec enthousiasme, l'idée d'ouvrir dans certaines villes un bureau de renseignements pour faciliter leur débuts et leur permettre de mieux s'intégrer s'est malheureusement heurtée à une difficulté insurmontable, du moins pour l'instant: le manque de personnes assez qualifiées et disposant de suffisamment de temps pour remplir cette tâche.

Mais il n'en reste pas moins qu'il est toujours possible à chacun d'adopter une attitude positive à l'égard de ces êtres humains que nous cotoyons, au lieu de nous borner à critiquer ce qui dans leur comportement diffère du nôtre. Et ne nous y trompons pas: si la Suisse leur offre des emplois, eux, par contre, nous apportent une richesse qui ne consiste pas simplement dans le travail qu'ils fournissent dans notre pays et dont notre économie ne saurait se passer. Ils nous offrent ce contact avec un tempérament souvent bien plus ouvert et bien plus chaleureux que le nôtre, ils nous réapprennent à goûter les simples joies de la vie, ils ajoutent à l'ambiance générale une



note allègre qui éclaire notre «grisaille» traditionnelle et parfois ennuyeuse, il faut bien l'avouer. Ils devraient nous inciter à mettre dans nos relations un peu plus d'amabilité, ils devraient nous faire retrouver la valeur d'un sourire et d'une parole gentille, à nous qui avons un peu trop tendance à nous cramponner à une notion légèrement étroquée de nos droits et à nous montrer si grincheux dès que quelqu'un, par inadvertance, fait mine d'empêter sur nos plates-bandes...

Dans ce domaine des relations entre individus, l'étranger, que l'on traite souvent avec une certaine condescendance, devrait au contraire être notre maître. Et s'il nous apporte ce don de sympathie inhérent à sa nature et qui contribue à réchauffer l'atmosphère, nous montrerons-nous toujours moins humain que lui ?

M. S.

